



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉROS 1504-16 et 1506-16

AVIS est donné que :

- lors d'une séance tenue le 14 juin 2016, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1504-16 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Saint-Constant numéro 964-96 afin de modifier les limites de la zone numéro 8;
- lors d'une séance tenue le 23 juin 2016, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1506-16 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Saint-Constant numéro 960-96 afin d'ajouter des dispositions relatives aux îlots pour gaz naturel et propane.

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 4 juillet 2016, soit à la date de délivrance des certificats de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/>. Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 5 juillet 2016.

Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe